



# Comité consultatif commun d'éthique pour la recherche agronomique



**INRA**



**cirad**

## SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET MODÈLES DE CONSOMMATION ALIMENTAIRE

### 3 I ■ POURQUOI UN AVIS SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LES MODÈLES DE CONSOMMATION ?

- 3 1• LA QUESTION POSÉE PAR LES PRÉSIDENTS DE L'INRA ET DU CIRAD
- 2• DES INTERROGATIONS ÉTHIQUES EN ARRIÈRE-PLAN, MAIS PAS UNIQUEMENT

### 4 II ■ PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

- 4 1• CONCEPTS DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE : LA POLITIQUE ET L'ÉTHIQUE ÉTROITEMENT LIÉES
- 2• LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, UN HORIZON QUI S'ÉLOIGNE POUR UNE POPULATION CROISSANTE
- 5 3• DYNAMIQUE DES MODÈLES DE CONSOMMATION : PLUS DE MENACES QUE D'OPPORTUNITÉS SUR UN OBJET AUX CONTOURS FLOUS
- 6 4• VERS DES CHANGEMENTS MAJEURS DANS LE RÔLE DES ACTEURS ET LEUR ENVIRONNEMENT ?

### 8 III ■ POUR DES RECHERCHES ÉTHIQUES ET ADAPTÉES

#### AUX ENJEUX DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET MODÈLES DE CONSOMMATION

- 9 1• QUESTIONNEMENT SUR LES MOYENS : LES PRINCIPES DE DÉONTOLOGIE DEMEURENT NÉCESSAIRES, MAIS PAS SUFFISANTS
- 11 2• QUESTIONNEMENT ÉTHIQUE SUR LES MOTIFS ET LES FINALITÉS DE LA RECHERCHE
- 13 3• QUESTIONNEMENT SUR LES CONSÉQUENCES ET LES IMPACTS À MOYEN ET LONG TERME DES RECHERCHES
- 4• INTERROGATIONS SUR L'UTILISATION EFFECTIVE DES RÉSULTATS DES RECHERCHES FINANCÉES PAR LES CONTRIBUABLES EN MATIÈRE DE DÉFINITION DE POLITIQUES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES ADAPTÉES

### 14 IV ■ RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF COMMUN D'ÉTHIQUE

#### POUR LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

#### 14 En matière de fonctionnement "interne"

- 1• FORMER LES CHERCHEURS DU CIRAD ET DE L'INRA À LA RÉFLEXION ÉTHIQUE COLLECTIVE ET AU TRAVAIL INTERDISCIPLINAIRE
- 2• RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX PARTENARIATS

#### 15 En matière de conduite des travaux de recherche

- 3• RENFORCER ET PROMOUVOIR L'IMPLICATION DES ACTEURS DES SOCIÉTÉS RURALES ET URBAINES DANS LES DIFFÉRENTS STADES DE DÉROULEMENT DES PROCESSUS DE RECHERCHE RELATIFS À L'ALIMENTATION
- 4• MAINTENIR UNE VIGILANCE SUR LA DIVERSITÉ DES MODÈLES ALIMENTAIRES, SUR LES BESOINS DES GROUPES LES PLUS DÉFAVORISÉS ET PROMOUVOIR DES MODÈLES DE CONSOMMATION PLUS SOUTENABLES

#### 16 5• RECOMMANDATIONS RELATIVES À L'ÉLABORATION ET À L'EXÉCUTION DES QUESTIONS DE RECHERCHE LIÉES AU DÉVELOPPEMENT

- 6• DÉVELOPPER DES MÉTHODOLOGIES D'ÉVALUATION DE L'IMPACT DES RECHERCHES PROPRES AUX QUESTIONS DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

#### 17 7• PARTAGER ÉQUITABLEMENT LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DANS LA COOPÉRATION NORD-SUD

#### En matière d'intervention dans la cité

- 8• INFORMER ET ALERTER LES DÉCIDEURS PUBLICS À LA FOIS SUR LES FAITS ET TENDANCES OBSERVÉS ET LES INCERTITUDES

#### 18 9• PARTICIPER AUX DÉBATS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, À L'ÉDUCATION ET À L'INFORMATION DES CONSOMMATEURS

## REMARQUES LIMINAIRES

---

La sécurité alimentaire et les modèles de consommation posent des problèmes de plus en plus aigus dans nos sociétés techniquement performantes, mais impuissantes à juguler la pauvreté, la malnutrition et les menaces qui pèsent sur les équilibres de la planète. Les défis scientifiques sont pourtant considérables, car les attentes nationales et internationales envers la recherche demeurent fortes en matière de production de connaissances, de solutions innovantes et d'appui scientifique aux décisions politiques.

Les Présidents de l'Inra et du Cirad ont proposé au comité d'éthique commun au Cirad et à l'Inra de formuler un avis sur cette question aux dimensions multiples afin de susciter une réflexion éthique au sein de ces deux établissements et de proposer des recommandations pour guider leurs décisions ou leurs actions.

Cet avis s'adresse également aux chercheurs et peut constituer les prémices d'un dialogue nouveau entre eux, leur direction et les membres du comité, en grande majorité extérieurs aux deux établissements.

Cet avis s'appuie sur les évolutions du contexte et sur un aperçu des contributions des deux instituts aux défis de la sécurité alimentaire. Il ne prétend cependant pas à l'exhaustivité. Certains aspects ont été délaissés, d'autres mis en avant selon la pertinence qu'ils présentaient pour les évolutions futures, telles que perçues par le comité. Des références à des études plus approfondies, plus complètes émaillent le texte de l'avis.

Compte tenu de la complexité croissante des questions de sécurité alimentaire et de consommation, le comité a l'ambition de favoriser une "inquiétude nécessaire" chez les chercheurs, afin qu'ils puissent exercer leur discernement pour agir en toute responsabilité, individuelle et collective, et contribuent à la formation d'une conscience citoyenne sur ces questions, tout en étant accompagnés par les établissements auxquels ils appartiennent.

Enfin, compte tenu de l'évolution rapide du contexte global, il conviendra de revisiter les recommandations sur une base régulière (au minimum tous les deux ans).

## I ■ POURQUOI UN AVIS SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LES MODÈLES DE CONSOMMATION ?

### 1 • LA QUESTION POSÉE PAR LES PRÉSIDENTS DE L'INRA ET DU CIRAD

“Si la production agricole reste une question importante, si l’environnement et la valorisation des territoires sont devenus des défis pour ces deux organismes, les questions de sécurité et de consommation alimentaires ont pris une importance croissante. Selon les derniers rapports de l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), plus d’un milliard de personnes restent en situation d’insécurité alimentaire ; celles-ci se trouvent en majorité dans les pays du Sud, mais également, et de plus en plus, dans les pays du Nord. Par ailleurs, les maladies dites “de surcharge” (obésité, maladies cardio-vasculaires, diabète, certains cancers, etc.) ne sont pas le monopole du Nord. Elles concernent désormais aussi les pays du Sud, surtout en milieu urbain. D’après l’Organisation mondiale de la santé (OMS), le nombre de diabétiques augmentera de 170% dans ces pays d’ici 2025. Les crises alimentaires successives ont démontré la fragilité des systèmes alimentaires modernes, et les débats souvent vifs qui ont lieu autour des OGM, de la grippe aviaire, de la vache folle, entre autres, ne sont pas l’apanage des pays développés. L’analyse des habitudes de consommation dans 130 pays (FAO) a permis de distinguer trois grands modèles fondamentaux avec des variations locales <sup>1</sup> : le modèle occidental (riche en énergie et protéines), opposé au modèle traditionnel agricole (riche en glucides, pauvre en lipides et protéines) et le modèle mixte. On peut se demander s’il ne serait pas souhaitable et possible qu’il y ait un modèle universel de consommation alimentaire. Ceci illustre le fait que les questions de “sécurité alimentaire” et de “modèles de consommation alimentaire” intègrent nécessairement une dimension éthique.

Depuis 2006, plusieurs instances européennes encouragent les États membres “à promouvoir des produits durables, notamment des produits issus de l’agriculture biologique et du commerce équitable, et des produits écologiquement sains”.

Or, manger est aussi un acte social, empreint d’influences culturelles et influencé par ses propres convictions philosophiques et sa propre éthique. Traiter la question de la sécurité alimentaire ne peut être dissocié d’une analyse des comportements et des valeurs des sociétés ou des groupes sociaux confrontés à ces difficultés. La situation est partout défavorable aux mal-nourris et aux plus pauvres. L’Inra et le Cirad jouent-ils un rôle dans la promotion de certains modèles de consommation ? Si oui, portent-ils alors atteinte à la liberté qu’ont les individus, les groupes sociaux ou les cultures de choisir le mode de consommation qui leur convient ?

Est-il dans leur mission de faciliter l’émergence de nouveaux modèles de consommation ? Si oui, quels devraient en être les principes sous-jacents ?

Dans les problématiques de recherche de l’Inra et du Cirad, comment analyser et intégrer les besoins des groupes les plus en difficulté ?”

### 2 • DES INTERROGATIONS ÉTHIQUES EN ARRIÈRE-PLAN, MAIS PAS UNIQUEMENT

La question posée comporte des aspects éthiques, dans la mesure où il est demandé au comité d’établir “des critères pour juger si une action dans son objet, ses motifs, ses moyens et ses conséquences, est bonne ou mauvaise” <sup>2</sup> et d’indiquer si le travail des deux organismes vise “la vie bonne avec et pour les autres, dans des institutions justes” <sup>3</sup>. Mais la question comporte également des aspects relatifs à la programmation, domaine qui ne relève pas du comité d’éthique.

Une recherche agronomique qui vise à assurer une sécurité alimentaire universelle et perpétuelle et qui s’interroge sur sa légitimité à intervenir sur les modèles de consommation : voilà en quelques mots le fondement des réflexions et des recommandations de cet avis.

<sup>1</sup> Padilla M., Oberti B., Sirieix L. Les comportements alimentaires, in “Nourrir neuf milliards d’hommes”, collectif sous la direction de G. Gherzi. 2005.

<sup>2</sup> Voir le “Préambule aux deux avis”, Point III “Éthique de la recherche et recherche d’éthique”.

<sup>3</sup> Ricoeur, P. “Soi-même comme un autre”. Paris: éd. Seuil, 1990.

## II ■ PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

### 1 • CONCEPTS DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE : LA POLITIQUE ET L'ÉTHIQUE ÉTROITEMENT LIÉES

Le droit à la nourriture n'est pas un concept nouveau ; il est déjà présent dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1948. Actuellement, ce droit à la nourriture est reconnu dans la constitution de plus de 40 pays et pourrait être inscrit dans le droit judiciaire de quelque 54 pays <sup>4</sup>.

Les concepts relatifs à la sécurité alimentaire ont évolué parallèlement à l'évolution de la pensée politique officielle <sup>5</sup>. Le terme est apparu au milieu des années soixante-dix, lorsque le Sommet mondial de l'alimentation (1974) a défini la sécurité alimentaire en termes d'approvisionnement : garantir la disponibilité et la stabilité des prix des produits alimentaires de base à l'échelon national et international.

La théorie de la famine d'Amartya Sen <sup>6</sup> a mis l'accent sur les droits et les capacités des individus à échanger. Ces deux variables déterminent la capacité de demande en biens alimentaires. À l'échelle d'un pays ou d'une communauté, la faim ne se définit pas par le manque de nourriture, mais par le fait que certaines personnes sont en incapacité d'y accéder. En 1983, la sécurité alimentaire a alors été ainsi définie : "Assurer à toute personne et à tout moment un accès physique et économique aux denrées alimentaires dont elle a besoin" <sup>7</sup>.

En 1986, un rapport de la Banque Mondiale <sup>8</sup> introduit les distinctions entre l'insécurité alimentaire chronique, associée à des problèmes de pauvreté permanente ou structurelle et à de faibles revenus, et l'insécurité alimentaire transitoire liée à des périodes particulièrement critiques résultant d'une catastrophe naturelle, d'un marasme économique ou d'un conflit. La définition du Sommet mondial de l'alimentation de 1996 <sup>9</sup> est venue renforcer la nature multidimensionnelle de la sécurité alimentaire et inclut les concepts d'accès à l'alimentation, de disponibilité, d'utilisation de la nourriture et de stabilité ; elle introduit une dimension sociale et politique.

"La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active".  
(Sommet mondial de l'alimentation, 1996)

Les qualificatifs "saine" et "nutritive" renvoient à l'aspect sanitaire (*Food Safety*) des aliments disponibles. Cette définition de la sécurité alimentaire (*Food Security*) couvre les fonctions essentielles de l'alimentation - sociale (et identitaire), biologique et hédonique - qu'elle considère comme indissociables. La sécurité alimentaire est un préalable pour que toute personne puisse envisager une vie digne.

### 2 • LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, UN HORIZON QUI S'ÉLOIGNE POUR UNE POPULATION CROISSANTE

Plus d'un milliard de personnes souffrent encore de la faim dans le monde <sup>10</sup> et il y aura près de 700 millions d'obèses en 2015 selon l'OMS <sup>11</sup>. Dans les pays développés, se nourrir pose un problème financier pour une part croissante de la population, problème amplifié par la crise économique actuelle : personnes marginalisées, travailleurs pauvres, personnes âgées aux revenus insuffisants <sup>12</sup>. Dans les pays pauvres ou

<sup>4</sup> McClain-Nhlapo C. "Implementing a Human Rights Approach to Food Security". IFPRI, 2020 Africa Conference Brief 13. 2004.

<sup>5</sup> FAO. "Sécurité alimentaire". Notes d'orientation, n°2, juin 2006.

<sup>6</sup> Sen, A. "Poverty and Famines: an Essay on Entitlement and Deprivation". Oxford : Clarendon Press, 1981.

<sup>7</sup> FAO. "World Food Security: a Reappraisal of the Concepts and Approaches". Director General's Report. Rome, 1983.

<sup>8</sup> World Bank. "Poverty and Hunger: Issues and Options for Food Security in Developing Countries". A World Bank Policy Study. Washington DC, 1986.

<sup>9</sup> Sommet mondial de l'alimentation. "Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale" et "Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation". Rome, 13-17 Décembre 1996.

<sup>10</sup> FAO. "L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde. Crises économiques - répercussions et enseignements". Rome, 2009.

<sup>11</sup> OMS. "Obésité et surpoids". Aide-mémoire n°311, septembre 2006.

<sup>12</sup> Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche. "La consommation alimentaire à l'épreuve de la crise". Analyse, Prospective et Évaluation, n°10, juillet 2009.

en voie de développement, les consommateurs urbains sont fortement touchés par la forte augmentation des prix des produits alimentaires et les agriculteurs ne sont pas à l'abri de ces difficultés économiques (ils représentent près des trois quarts de la population souffrant de la faim).

Par ailleurs, les consommateurs à faible pouvoir d'achat privilégient des produits à bas prix au détriment de l'équilibre alimentaire. L'obésité constitue aujourd'hui un signe d'insécurité alimentaire et un marqueur social de la pauvreté dans les pays "riches" et dans les pays en voie de développement, où elle se répand, y compris dans certains pays où sévit la faim.

Ainsi, alors que sur le demi-siècle écoulé, "la nourriture est devenue moins chère et la disponibilité calorique moyenne a augmenté (au milieu des années 60, 57% de la population mondiale vivait dans des pays où la disponibilité calorique moyenne était inférieure à 2 200 kcal ; aujourd'hui, la proportion est de 10%)" <sup>13</sup>, la sécurité alimentaire est loin d'être assurée pour près d'un habitant sur deux si l'on prend en compte les personnes atteintes de surcharge pondérale ou d'obésité.

### 3 • DYNAMIQUE DES MODÈLES DE CONSOMMATION : PLUS DE MENACES QUE D'OPPORTUNITÉS SUR UN OBJET AUX CONTOURS FLOUS

Pour satisfaire les besoins physiologiques, conjuguer santé, plaisir et partage, les aliments peuvent être préparés et combinés de multiples manières, en fonction de facteurs d'ordres culturel, social, géographique, historique. La sociologie donne à cet ensemble l'expression de modèles alimentaires. "Les modèles alimentaires sont un corps de connaissances technologiques, accumulées de génération en génération, permettant de sélectionner des ressources dans un espace naturel, de les préparer pour en faire des aliments, puis des plats, et de les consommer. Mais ils sont en même temps des systèmes de codes symboliques qui mettent en scène les valeurs d'un groupe humain participant à la construction des identités culturelles et aux processus de personnalisation. [...] Les contraintes de la mécanique biologique sont [donc] relativement lâches et lui laissent un vaste espace de liberté dans lequel le social et le culturel peuvent jouer sans conséquences vitales déterminantes, pour créer à la fois de l'identité et de la différenciation sociale." <sup>14</sup>. Claude Fischler et Estelle Masson <sup>15</sup> mettent en évidence l'existence de deux modèles alimentaires dans le monde : le premier est individualiste et nutritionniste (il s'agit d'incorporer les bons nutriments plutôt que de manger) où il appartient à chacun de faire les bons choix. Il en découle une culpabilité, parce qu'il est à peu près impossible de faire les bons choix en permanence. Un deuxième modèle accorde au contraire plus d'importance à l'aspect convivial de l'alimentation. Bien manger, c'est partager un repas avec d'autres, et donc soumettre son appétit à des règles collectives, avec une notion de plaisir très présente, plaisir du partage et plaisir gustatif <sup>16</sup>.

Le développement économique a entraîné des changements majeurs dans la consommation alimentaire, favorisés principalement par l'essor de l'industrie alimentaire, le développement de la grande distribution et l'extension de la restauration hors foyer. L'offre alimentaire est également élargie par l'intensité des échanges internationaux de denrées agricoles et de produits transformés. Dans les pays développés, la part de l'alimentation dans le budget disponible des ménages a fortement baissé : en France, elle est passée de 50% en 1950 à une moyenne de 15% dans les années deux mille.

D'un point de vue nutritionnel, les changements sont caractérisés par une baisse de la consommation de produits céréaliers et de féculents et par une augmentation des matières grasses, des sucres rapides et des viandes. Il s'ensuit une modification progressive de la ration alimentaire dans sa composition en glucides, lipides et protéines (transition nutritionnelle). Cette évolution observée dans les pays développés s'étend de façon accélérée aux pays émergents : l'augmentation du niveau de vie semble induire une convergence des profils nutritionnels dans des contextes culturels très différents.

<sup>13</sup> IAASTD. "Agriculture at a Crossroads". Résumé à l'intention des décideurs, Rapport global. Washington, Island Press, 2009.

<sup>14</sup> Poulain J.-P. "Manger aujourd'hui. Attitudes, normes et pratiques". Paris : Éd. Privat, 2002.

<sup>15</sup> Fischler C. et Masson E. "Manger. Français, Européens, Américains face à l'alimentation". Paris : Éd. Odile Jacob, 2007.

<sup>16</sup> Chabrol D. "Manger, un acte culturel". Projet, n°307, novembre 2008.

Il devient utile de préciser ce qui doit être universel dans les modèles alimentaires, et ce qui doit être spécifique. Quelques pistes :

- ce qui doit être universel : l'équilibre nutritionnel, la durabilité, en termes d'utilisation de ressources locales (souveraineté alimentaire), la non volatilité des prix et la stabilité de la disponibilité des aliments, l'accès à la nourriture ;
- ce qui doit être spécifique : les aspects culturels, l'agencement des repas, les recettes, le type d'aliments associés (dans une gamme permettant l'équilibre nutritionnel), le terroir, les modes de distribution et de production, les manières de table...

Les conditions de vie évoluent vers plus de sédentarité, plus de loisirs, une plus grande flexibilité de l'organisation du travail, modifiant les modes de prises alimentaires et les comportements individuels ou collectifs.

Ainsi, même si le choix alimentaire est individuel, il se trouve induit ou conditionné par une série de facteurs dont les principaux sont d'ordre biologique (faim, soif, satiété, qualités sensorielles), social (culture, famille, pairs, structuration des repas), économique (coût, revenus, disponibilité des aliments), physique (accès), temporel (préparation), psychologique ou cognitif (éducation nutritionnelle, informations).

Les produits consommés, les pratiques et les représentations associées dessinent ainsi des modèles de consommation qui, aujourd'hui, apparaissent peu formalisés par des approches intégratives des facteurs cités ci-dessus. La régulation complexe des systèmes alimentaires, dont les acteurs sont multiples, rend d'autant plus difficile la mise en place de leviers d'action.

#### 4 • VERS DES CHANGEMENTS MAJEURS DANS LE RÔLE DES ACTEURS ET LEUR ENVIRONNEMENT ?

Les systèmes alimentaires sont déterminés par une multiplicité d'acteurs dont l'implication évolue fortement sous l'effet du contexte socio-économique et environnemental :

- les consommateurs qui tentent de s'organiser ;
- les opérateurs privés : agriculture, industrie alimentaire, distribution qui a désormais une influence très significative sur le système alimentaire ;
- les États ou les ensembles régionaux, par le biais des politiques agricoles (Politique Agricole Commune, Farm Act), des organismes de normalisation, mais aussi de leur politique énergétique, qui enrôle l'agriculture dans la production de biocarburants.

Ces acteurs agissent dans un environnement marqué par :

- la raréfaction des ressources en eau et en sols, l'apparition de pratiques spéculatives à grande échelle sur le foncier ;
- l'impératif de protection de l'environnement ;
- le réchauffement climatique qui rend plus critiques les deux facteurs précédents ;
- le progrès scientifique et technique.

Les politiques agricoles, ainsi que les progrès scientifiques et techniques ont permis d'atteindre l'autosuffisance, dans la plupart des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), au prix d'une pression forte sur les écosystèmes, ce que la société dans son ensemble ne cautionne plus.

Parallèlement, une succession de crises sanitaires (vache folle, grippe aviaire etc.), de pratiques frauduleuses (dioxine, colorants interdits, huiles frelatées, mélamine) et les controverses autour des OGM ont développé une certaine méfiance du consommateur envers les opérateurs de la chaîne alimentaire, et ce malgré des réglementations, européenne et internationale, de plus en plus attentives à encadrer les différentes filières à risques existants ou émergents <sup>17</sup>.

<sup>17</sup> Cf. General Food Law issue du règlement CE n°178/2002 instaurant entre autres une obligation de résultat en matière de traçabilité et créant l'EFSA (European Food Safety Authority). Déjà, dans les années 1920, des crises similaires, bien que de moindre ampleur, ont conduit à la création de l'Office International des Épizooties.

Une production raisonnée, respectueuse des droits sociaux et de l'environnement, avec une certaine efficacité économique : telle est désormais l'attente d'un nombre croissant de citoyens au Nord comme au Sud. Les associations de consommateurs cherchent à défendre les intérêts des populations et à peser sur les décisions politiques<sup>18</sup>. L'écoute et la prise en compte des revendications des consommateurs et des associations qui les représentent se sont développées, tant au niveau des entreprises que des pouvoirs publics. La consommation responsable ou "consom'action" se développe.

Les entreprises alimentaires (producteurs, distributeurs) agissent pour informer et rassurer les consommateurs et les décideurs politiques. Elles doivent de plus en plus faire la preuve de l'exercice effectif de leur responsabilité sociale : respect des consommateurs, y compris des plus vulnérables, contribution à la santé et au bien-être, respect des droits sociaux et de l'environnement dans leurs stratégies d'approvisionnement et de développement à long terme. Des systèmes de certification se mettent en place pour refléter ces nouveaux engagements envers des parties prenantes (*stakeholders*)<sup>19</sup> négligées jusqu'à récemment, et constituent des éléments de régulation sociopolitique<sup>20</sup>.

Comment jusqu'à présent la recherche agronomique a-t-elle répondu aux défis de la sécurité alimentaire ? Le bilan est contrasté d'après les travaux menés par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST)<sup>21</sup> et les résultats, issus fin 2008, de l'Évaluation internationale des sciences et technologies agricoles pour le développement (IAASTD)<sup>22</sup>. Quant à l'impact de la recherche en général sur les modèles alimentaires, il est difficile à déterminer faute d'éléments d'évaluation, mais aussi parce que les modèles alimentaires évoluent sous l'influence de multiples facteurs, qu'il convient de mieux cerner.

L'ensemble de ces évolutions conduit à envisager pour la recherche agronomique de nouvelles raisons d'agir en prenant en compte des demandes de la société civile et des institutions, en vue de contribuer à une sécurité alimentaire universelle et perpétuelle.

<sup>18</sup> Cf. la conférence sur "Le défi alimentaire mondial : la contribution des sociétés civiles organisées" organisée à Paris, le 13 décembre 2008 par le Conseil économique et social européen.

<sup>19</sup> C'est-à-dire les consommateurs, les fournisseurs, les sous-traitants, les collectivités, etc.

<sup>20</sup> Hartlieb S. et Jones B. Humanising Business Through Ethical Labelling: Progress and Paradoxes in the UK. *Journal of Business Ethics*, 88:583-600, 2009.

<sup>21</sup> OPECST. Rapport sur les nouveaux apports de la science et de la technologie à la qualité et à la sûreté des aliments, par M. Claude Saunier, Sénateur. Enregistré à la Présidence de l'Assemblée Nationale le 14 avril 2004.

<sup>22</sup> IAASTD. "Agriculture at Crossroads". Washington : Island Press, 2009.

### III ■ POUR DES RECHERCHES ÉTHIQUES ET ADAPTÉES

#### AUX ENJEUX DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET MODÈLES DE CONSOMMATION

Les constats actuels ouvrent une perspective inquiétante sur l'avenir, car si les tendances lourdes observées se poursuivent, des tensions très fortes sur les ressources alimentaires, en eau et en sol, vont renforcer les inégalités d'accès, aggraver les pénuries avec, à terme, une multiplication des migrations écologiques et des menaces sur la paix. Il devient donc urgent de poursuivre, et même d'accélérer les orientations en cours relatives aux questions de sécurité alimentaire et de modèle de consommation. L'enjeu est double : paix et justice sociale d'une part, préservation des ressources pour les générations futures d'autre part. Il s'agit d'innover, avec des contraintes fortes, pour une alimentation accessible, diversifiée et sûre pour toute l'humanité.

Outre les nombreux livres et articles publiés sur les questions de la sécurité alimentaire et de la consommation alimentaire, des avis ont été émis sur cette question, notamment par des comités d'éthique. Le tableau ci-après en cite quelques-uns.

**Cirad** • Avis sur les conditions d'intervention auprès des sociétés rurales des pays du Sud. 8 mars 2004.

**CNA I Conseil National de l'Alimentation**

- Place de la science et des autres considérations dans les décisions nationales et internationales en matière de politique de l'alimentation. Avis n°22 adopté le 1<sup>er</sup> avril 1999.
- Avis sur la traçabilité des denrées alimentaires. Avis n°28 adopté à l'unanimité le 28 juin 2001.
- Avis sur les perspectives pour l'avenir de la recherche en alimentation à l'Inra. Avis n°46 adopté à l'unanimité le 16 décembre 2003.
- Avis sur l'éducation alimentaire, la publicité alimentaire, l'information nutritionnelle et l'évolution des comportements alimentaires. Avis n°64 adopté le 8 avril 2009.
- Avis sur le développement des nouvelles technologies dans la fabrication, le conditionnement et la conservation des denrées alimentaires : conséquences, responsabilité des opérateurs et acceptabilité sociale. Avis n°65 adopté à l'unanimité le 10 juin 2009.

**CCNE I Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé**

- Consentement éclairé et information des personnes qui se prêtent à des actes de soin ou de recherche. Avis n°58 du 12 juin 1998.
- Biométrie, données identifiantes et droits de l'Homme. Avis n°98 du 20 juin 2007.

**CNRS** • L'impératif d'équité dans les rapports entre chercheurs et populations autochtones. Avis du COMETS, mars 2007.

**FAO I Food and Agriculture Organization**

- Problèmes éthiques dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture. Rome, 2001.
- Les organismes génétiquement modifiés : les consommateurs, la sécurité des aliments et l'environnement. Avis n°2. Rome, 2001.
- Éthique et intensification agricole durable. Avis n°3. Rome, 2004.
- Consultation d'experts FAO sur la sécurité sanitaire des aliments : science et éthique. Rome, 3-5 septembre 2002.
- Rapport du groupe d'experts éminents en matière d'éthique alimentaire et agricole. Première session, Rome, 26-28 septembre 2000.
- Rapport du groupe d'experts éminents en matière d'éthique alimentaire et agricole. Deuxième session, 18-20 mars 2002.
- Rapport du groupe d'experts éminents en matière d'éthique alimentaire et agricole. Troisième session, 14-16 septembre 2005.
- Sécurité alimentaire. Notes d'orientation, n°2, juin 2006.

**FOOD ETHICS COUNCIL**

- Sustainable behaviour. If we really cared, wouldn't we pay more? A report of the Business Forum meeting on 13<sup>th</sup> September 2007.
- Food distribution. An ethical agenda. October 2008.
- Ethical consumption. Solution or problem? A report of the Business Forum meeting on 20<sup>th</sup> January 2009.
- Food packaging: beyond reductions. A report of the Business Forum meeting on 20<sup>th</sup> May 2009.
- Water labels on food. Issues and recommendations. July 2009.
- Livestock consumption and climate change. A framework for dialogue. September 2009.
- What Copenhagen means for us: climate challenges for the food sector. A report of the Business Forum meeting on 15<sup>th</sup> September 2009.
- Food and Fairness Inquiry: first hearing (October 2009); second hearing (November 2009).
- What should supermarkets do about seasonal food? A discussion paper for The Cooperative. November 2009.



Inra (Comepra) • Avis sur le partenariat. 23 novembre 2001.

INTERNATIONAL UNION OF FOOD SCIENCE AND TECHNOLOGY (IUFoST) • Budapest Declaration. 1995.

UNION EUROPÉENNE

- GEE - Groupe européen d'éthique des sciences et des nouvelles technologies. Ethics of modern developments in agriculture technologies. Opinion 24. 17 December 2008.
- CESE - Comité économique et social européen. Commerce éthique et dispositifs visant à apporter une garantie aux consommateurs. Avis exploratoire. REX/196. 2005.
- Commission des communautés européennes. Livre Blanc sur la Sécurité alimentaire. 12 janvier 2000. COM (1999) 719 final.

S'agissant de la sécurité alimentaire et des modèles de consommation, les domaines dans lesquels "l'inquiétude [doit être] nécessaire et sans fin" <sup>23</sup> sont nombreux <sup>24</sup>. Le comité n'a pas vocation à proposer des réponses, mais il peut mettre en lumière certains sujets. Ces domaines de vigilance se rapportent aux moyens, aux objectifs et finalités, aux impacts de la recherche, et à l'utilisation des résultats en particulier pour les politiques alimentaires.

## 1 • QUESTIONNEMENT SUR LES MOYENS :

### LES PRINCIPES DE DÉONTOLOGIE DEMEURENT NÉCESSAIRES, MAIS PAS SUFFISANTS

#### • Problèmes éthiques soulevés par les protocoles de recherche

La satisfaction des besoins alimentaires n'est plus seulement une affaire de production agricole et alimentaire. Les problèmes de consommation - information, accès physique à une alimentation saine, contexte social - et de revenus doivent désormais être pris en compte. Il s'agit d'observer les comportements alimentaires sur le terrain ou de tester d'autres modèles alimentaires et leurs impacts, de pouvoir atteindre des personnes marginalisées, éventuellement induire des changements dans leurs pratiques alimentaires, etc. Ces recherches impliquent donc souvent des protocoles concernant des personnes. Et, comme le souligne le CNRS, il y a un "impératif d'équité dans les rapports entre chercheurs et populations autochtones" <sup>25</sup>.

À l'Inra comme au Cirad, il y a eu une forte évolution des discours et des pratiques vers une plus grande implication des acteurs des sociétés rurales dans les processus de recherche, néanmoins une clarification des démarches et méthodes de recherche en partenariat pourrait être poursuivie. Celle-ci a été en particulier soulignée par le comité d'éthique du Cirad <sup>26</sup>. Ce besoin de clarification porte en particulier sur le travail d'écoute des interlocuteurs et d'analyse préalable des contextes et situations, ainsi que sur la façon d'arriver à une participation plus significative des acteurs des sociétés rurales, et en particulier des utilisateurs effectifs et des bénéficiaires finaux des résultats de la recherche, dans un souci de justice et d'équité.

Actuellement, en France, deux textes régissent les recherches sur la personne : la loi "informatique et liberté" de 1978 et, pour les recherches biomédicales sur l'être humain, la loi du 20 décembre 1988, dite "Huriet-Sérusclat". Ils ont institué un régime de contrôle et d'autorisation dont la mise en œuvre est confiée à différentes institutions : d'une part, pour le traitement des données, la Commission nationale informatique et libertés (Cnil) et son comité préparatoire ; d'autre part, pour ce qui concerne la protection de l'intégrité physique des personnes et la garantie de l'éthique de la recherche, l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) et les comités de protection des personnes (CPP).

Le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE) a émis deux avis importants relatifs aux protocoles de recherche sur les personnes : "Consentement éclairé et information des personnes qui se prêtent à des actes de soin ou de recherche" <sup>27</sup> et "Biométrie, données identifiantes et droits de l'homme" <sup>28</sup>.

<sup>23</sup> Sicard D. "L'alibi éthique". Paris : éd. Plon, 2006

<sup>24</sup> On peut noter que B. Mepham, de l'Université de Nottingham, a développé une "matrice éthique" qui permet d'évaluer, du point de vue de différentes parties prenantes, ce qui est nécessaire pour assurer le respect de différents principes éthiques, en particulier le bien-être, la liberté et l'autonomie, et la justice.

<sup>25</sup> CNRS : "L'impératif d'équité dans les rapports entre chercheurs et populations autochtones". Avis du COMETS, mars 2007.

<sup>26</sup> Cirad : "Avis sur les conditions d'intervention auprès des sociétés rurales des pays du Sud". 8 mars 2004.

<sup>27</sup> CCNE : "Consentement éclairé et information des personnes qui se prêtent à des actes de soin ou de recherche". Avis n°58 du 12 juin 1998.

<sup>28</sup> CCNE : "Biométrie, données identifiantes et droits de l'homme". Avis n°98, 20 juin 2007.

De nombreux pays possèdent des législations et comités qu'il convient de saisir avant d'effectuer des recherches.

- **Problèmes éthiques non identifiés du fait de la complexité des problématiques alimentaires**

Comment sont mobilisées les différentes disciplines pour s'assurer qu'il n'y a pas eu omission de facteurs déterminants dans la conduite de la recherche ?

Supposons que la recherche établisse des modèles-types de consommation répondant aux exigences d'une alimentation suffisante et adéquate pour tous, et supposons que les consommateurs y adhèrent et suivent les recommandations : comment peut-on prédire que l'instauration de modèles de consommation "responsable" permettra de se rapprocher d'une sécurité alimentaire universelle et perpétuelle ? Qu'est-ce qui peut contrarier les effets de pratiques responsables en matière de consommation ?

Qui sont aujourd'hui les prescripteurs en termes de modèles de consommation ? Quel est le rôle de l'éducation, de l'information institutionnelle, de la communication véhiculée par les emballages, de la publicité des produits dans les choix opérés par les consommateurs ?

Plus généralement, si la recherche agronomique intervient pour modifier les modèles de consommation, elle devra appeler très fortement l'attention sur la gouvernance du système alimentaire.

- **Problèmes éthiques dus aux partenariats et au partage des droits de propriété intellectuelle**

Les deux instituts connaissent des sollicitations accrues de fabricants ou de distributeurs de produits alimentaires, ou des incitations des pouvoirs publics pour mener des projets communs de recherche <sup>29</sup>.

L'avis sur les conditions d'intervention auprès des sociétés rurales des pays du Sud <sup>30</sup> mentionne qu'il y a "au Cirad, différentes formes d'organisation de la recherche en partenariat, en fonction des questions de recherche posées, du type de partenaire, et des conditions locales. Ces différentes formes d'organisation de la recherche se traduisent par des degrés divers d'implication des acteurs des sociétés rurales (agriculteurs, organisations professionnelles, entreprises privées, associations, ONG, agents de développement) dans les processus de recherche." Le renforcement et la promotion de l'implication des acteurs des sociétés rurales dans les différents stades de déroulement des processus de recherche est à encourager : construction des questions et définition des objets de recherche, conduite des opérations, valorisation et diffusion des résultats, évaluation des impacts. Il est également utile de mettre l'accent sur la valorisation des savoirs locaux dans la conception, la conduite et l'évaluation de ses programmes de recherche, en veillant à la juste reconnaissance de la propriété intellectuelle.

L'Inra et le Cirad peuvent susciter des relations de partenariat en vue d'une meilleure connaissance des opérateurs clés du système alimentaire ou en vue d'un partage des diagnostics sur les tendances de fond d'évolutions sociale, économique, réglementaire et/ou environnementale. Aujourd'hui, par exemple, les deux organismes sont mis à contribution dans la définition de systèmes de certification, ou de normes sanitaires (hygiénistes dans certains cas). Une réflexion sur la forme que pourrait prendre ce type de coopération, les interfaces à établir avec les institutions nationales et internationales et l'implication des autres parties prenantes seraient utiles.

La FAO <sup>31</sup> souligne que l'application des droits de propriété intellectuelle (DPI) s'est étendue, notamment ces 25 dernières années, à un large éventail d'informations, de matériels et de produits en rapport avec l'alimentation et l'agriculture. Dans la plupart des cas, les innovations en matière alimentaire et agricole ne dépendent pas de l'obtention de droits de propriété intellectuelle, mais l'acquisition et l'exercice de ces droits dans les domaines alimentaire et agricole soulèvent un certain nombre de questions d'éthique. Ainsi, l'obtention de droits de propriété intellectuelle implique-t-elle des coûts supplémentaires payés par les consommateurs

<sup>29</sup> Cf. Charte nationale de coopération pour le soutien et l'accompagnement des entreprises de production et de transformation du secteur de l'agroalimentaire et de leurs salariés, applicable du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 31 déc. 2011, qui vise en matière de soutien à la recherche, au développement et à l'innovation, à encourager l'émergence de partenariats "collaboratifs entre entreprises et organismes de recherche".

<sup>30</sup> Cirad. "Avis sur les conditions d'intervention auprès des sociétés rurales des pays du Sud". 8 mars 2004.

<sup>31</sup> FAO. Rapport du Groupe d'experts éminents en matière d'éthique alimentaire et agricole. Troisième session, 14-16 septembre 2005.

et peut donc limiter l'accès de certaines innovations aux plus démunis. Il est du rôle des organismes publics de faciliter aux plus démunis l'accès aux innovations. Il leur revient donc de collaborer avec des entreprises privées, mais aussi de contribuer à la création de biens publics. Lutter contre le biopiratage <sup>32</sup>, s'assurer que la mise au point de technologies ne cause pas de souffrances aux animaux ou ne compromette pas la viabilité de certaines activités ou pratiques agricoles, font également partie de leurs missions.

## 2 • QUESTIONNEMENT ÉTHIQUE SUR LES MOTIFS ET LES FINALITÉS DE LA RECHERCHE

Il est important de resituer les recherches par rapport au but ultime : libérer de la faim, favoriser les conditions d'une alimentation suffisante et adéquate pour tous, en particulier pour les personnes les plus vulnérables au Sud comme au Nord.

### • Problèmes éthiques liés à l'intensification de l'agriculture et à la préservation de la planète

L'intensification de l'agriculture conduit à des émissions de gaz à effet de serre, de déchets, à la pollution des sols et des eaux, à la déforestation. Pourtant, il est nécessaire d'augmenter le volume de production agricole de l'ordre de 70% pour nourrir les 9 milliards d'habitants à l'horizon 2050 selon la FAO (2009).

Dans son avis "Éthique et intensification agricole durable", la FAO (FAO, 2004) souligne que l'intensification n'a pas la même justification suivant le cadre de pensée utilisé. Le modèle utilitariste lui trouve une justification dans la croissance démographique ; dans l'optique des droits, une intensification qui exclut de la production certains groupes est inadmissible. La FAO recommande, en ce qui concerne les projets d'intensification, "de formuler une éthique qui emprunte à chacune des traditions pouvant servir à déterminer et à peser les responsabilités morales. En omettre ne serait-ce qu'une compromet la capacité de formuler, d'analyser et de remplir les obligations morales qui peuvent surgir en rapport avec la croissance des populations et avec les besoins d'intensification agricole qui en résulteront".

### • Problèmes éthiques liés à l'accès à la nourriture, notamment pour les plus démunis

Les problèmes éthiques liés à l'accès à la nourriture, au commerce, sont nombreux. Cette question a fait l'objet d'études, notamment celle du Comité économique et social européen (CESE) <sup>33</sup>. Ces questions sont importantes pour la recherche. Par exemple, des travaux peuvent porter sur les manières de concilier une alimentation à un prix abordable pour le consommateur avec la nécessité de prix élevés aux producteurs, notamment quand ce sont des paysans pauvres. Quelle est la chaîne de valeur pour les produits de subsistance de base ? Comment sont mobilisées les expériences qui ont réussi, et celles qui ont échoué : quelles sont les causes des succès et des échecs ?

### • Problèmes éthiques liés à l'équilibre entre les bénéficiaires de la recherche

Comment les instituts équilibrent-ils leurs efforts de recherche entre le producteur/le fabricant, le distributeur et le consommateur ? Étant donné l'ampleur des défis et l'obligation morale de libérer de la faim et de mauvaises pratiques alimentaires une part importante de la population mondiale, sur quels sujets faire porter les priorités de recherche ? Étant donné la multiplication des problématiques et leur acuité, comment améliorer l'efficacité des programmes de recherche ?

### • Questionnements sur la pertinence et la faisabilité d'un modèle alimentaire unique

L'alimentation étant aussi un fait social et culturel, il est naturel que différents modèles de consommation coexistent ; ils apportent à des populations données une satisfaction en rapport avec l'utilisation de ressources locales. Cependant, trois mécanismes semblent pousser à l'adoption d'un modèle alimentaire unique : le processus de distinction sociale, le mythe égalitaire et la montée de la pensée hygiéniste <sup>34</sup>. Pour autant, la tentation d'appliquer un modèle alimentaire unique n'a guère de sens. Cela reviendrait à aban-

<sup>32</sup> Défini comme l'exploitation commerciale de ressources locales, sans contrepartie au bénéfice des pays d'origine.

<sup>33</sup> CESE : "Commerce éthique et dispositifs visant à apporter une garantie aux consommateurs. Avis exploratoire". REX/196. 2005.

<sup>34</sup> Poulain J.-P. "Manger aujourd'hui. Attitudes, normes et pratiques". Paris : Éditions Privat, 2002.

donner des ressources locales qui ne seront pas aisément remplaçables et dévaloriserait les agriculteurs traditionnels. Le maintien d'un niveau élevé de diversité alimentaire répond à différents enjeux, au premier rang desquels celui de la dignité (respect des choix de groupes sociaux, choix qui sont souvent facteurs de cohésion) ; à cela il convient d'ajouter la complexité des situations et des réalités socio-économiques, mais aussi la nécessité d'assurer robustesse, adaptabilité et résilience<sup>35</sup> aux environnements de vie. C'est au prix de la diversité que la sécurité alimentaire à long terme pourra être assurée.

Mais il est certain que toutes les institutions (notamment l'Inra et le Cirad) sont marquées par leur histoire et leur environnement. En ce sens, ces entités propagent (à la fois consciemment et inconsciemment) des modèles alimentaires fondés sur l'état de leurs recherches et leurs propres priorités définies dans le cadre de pays développés. Encourager un modèle alimentaire affecte l'organisation sociale et économique.

- **Autres problèmes éthiques liés aux modèles de consommation respectueux des "écosystèmes" culturels**

Une alimentation suffisante et adéquate doit respecter les modèles culturels, tout en évitant l'écueil qui consisterait à enfermer certains groupes sociaux dans des pratiques qui résultent des contraintes du milieu ou d'habitudes devenues une seconde nature. Il s'agira de mettre en évidence les conditions pour permettre un choix éclairé par les personnes concernées.

- **Problèmes éthiques liés à l'aide alimentaire, nécessairement ponctuelle et non structurelle**

L'aide d'urgence est une exigence morale, mais elle ne sera jamais suffisante. La pérennisation de l'aide alimentaire est problématique, car elle maintient dans l'assistanat les personnes concernées, sans leur permettre de développer leurs "capabilités" (au sens proposé par A. Sen)<sup>36</sup> par la formation, l'éducation, et surtout l'exercice de leurs responsabilités. Il peut paraître légitime et souhaitable que la recherche intervienne dans des situations d'aide alimentaire, afin qu'elle en tire des enseignements pour son domaine d'action.

- **Problèmes éthiques liés à l'utilité sociale des produits agricoles ou transformés que la recherche publique contribue à mettre au point**

En quoi ces produits créent-ils des connaissances utiles et de la richesse sans aggraver, ou mieux en réduisant les inégalités d'accès ? La recherche est-elle outillée pour répondre à des questions de cette nature ?

- **Problèmes éthiques liés à l'expertise sollicitée par les organismes de régulation (publics, supranationaux, ou privés dans le cadre des certifications)**

Il y a lieu de s'interroger sur la nécessité pour la recherche agronomique française de s'impliquer dans l'élaboration, la mise au point et la validation de normes techniques ou d'outils de régulation. Il y a matière à identifier les domaines critiques dans lesquels elle devrait intervenir pour porter la voix des sans voix et atténuer l'impact des groupes d'influence.

- **Problèmes éthiques liés à la sécurité sanitaire des aliments et à la traçabilité des produits**

Un groupe d'experts de la FAO<sup>37</sup> a souligné qu' "il existe un large consensus international sur le fait que les normes de sécurité sanitaire des aliments et les directives associées doivent reposer sur les bases objectives de la science. Chacun est également conscient que l'analyse des risques, surtout la gestion des risques, exige de prendre en compte de nombreux facteurs plus subjectifs et porteurs de valeurs si l'on veut déterminer le niveau adéquat de protection et choisir les options appropriées en matière de gestion des risques. La communauté scientifique a établi des modalités permettant de résoudre les désaccords sur les faits scientifiques, mais les désaccords portant sur les composants liés à l'éthique et aux valeurs des décisions en matière de sécurité sanitaire des aliments sont souvent plus ardues à résoudre. Une des raisons de cette difficulté est que ce qui est propre aux valeurs et à l'éthique dans les débats sur la sécurité sanitaire des aliments est plus souvent implicite qu'explicite".

<sup>35</sup> La résilience est la capacité d'un écosystème ou d'une espèce à récupérer un fonctionnement et/ ou un développement normal après avoir subi un traumatisme.

<sup>36</sup> Sen A.K. Repenser l'inégalité. Paris : Éd. du Seuil, 2000. Une "capabilité" représente l'ensemble des fonctionnements accessibles à une personne, qu'elle les exerce ou non.

<sup>37</sup> FAO. "Consultation d'experts FAO sur la sécurité sanitaire des aliments : science et éthique". Rome, 3-5 septembre 2002.

Les responsables de la gestion des risques font rarement connaître ouvertement leurs jugements de valeur et leurs choix éthiques. La consultation FAO propose cinq groupes de valeurs comme base à toute recommandation en matière de sécurité sanitaire : le droit à une alimentation adéquate, la confiance, l'optimisation, le consentement informé, et l'équité.

En 2001, le Conseil national de l'alimentation a appelé l'attention des pouvoirs publics sur le fait que la traçabilité peut modifier très sensiblement les rapports entre les consommateurs et l'aliment, dès lors qu'il est matériellement possible de mieux connaître "l'histoire" d'un produit sans avoir nécessairement à entreprendre des recherches très approfondies<sup>38</sup>. Il a insisté sur le fait que les possibilités techniques nouvelles pourraient développer davantage les attentes relatives à l'environnement ou à l'éthique. Quelles recherches sont menées dans ce domaine ? Quel est le degré effectif de la protection fournie au consommateur par un système de traçabilité ? Ne protège-t-on que le consommateur : qui sont les bénéficiaires effectifs, qui sont les éventuels perdants dans de telles démarches ?

### 3• QUESTIONNEMENT SUR LES CONSÉQUENCES ET LES IMPACTS À MOYEN ET LONG TERME DES RECHERCHES

Dans "Effondrement - Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie"<sup>39</sup>, J. Diamond identifie quatre facteurs qui conduisent à des échecs et des effondrements de sociétés humaines, parmi lesquels celui qui consiste à ne pas résoudre le problème identifié.

Il apparaît que la recherche agronomique sera davantage appelée à mobiliser ses savoirs propres et ceux des champs connexes pour mettre en évidence les tendances lourdes et les incertitudes majeures en vue d'alerter la société civile et les décideurs publics ou privés. Il semble même nécessaire qu'elle contribue à mieux construire les scénarios d'évolution pour inciter à l'élaboration de solutions socio-économiques d'envergure, anticipant les catastrophes potentielles, et à mieux évaluer les conséquences de ses résultats sur le long terme, s'agissant de :

- la santé des consommateurs, leur niveau de connaissances nutritionnelles
- l'emploi dans le système alimentaire
- la souveraineté alimentaire dans les pays les plus pauvres
- l'équilibre des écosystèmes (terrestres et aquatiques).

### 4• INTERROGATIONS SUR L'UTILISATION EFFECTIVE DES RÉSULTATS DES RECHERCHES FINANCÉES PAR LES CONTRIBUABLES EN MATIÈRE DE DÉFINITION DE POLITIQUES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES ADAPTÉES

Les attentes sont fortes en matière :

- de conception de nouveaux systèmes agricoles ;
- d'appui à la définition de véritables politiques alimentaires à l'échelle des régions et de zones géographiques plus larges mais aux problématiques similaires.

Comment faire en sorte que l'Inra et le Cirad parviennent à informer, à impulser des décisions et des actions sans se substituer aux décideurs politiques ? Il s'agit de définir des modes d'action efficaces au milieu de pouvoirs économiques de plus en plus concentrés. Sur quelles institutions doivent-ils s'appuyer ? Il semble que la réponse soit à rechercher auprès des institutions démocratiques ou de gouvernance internationale dont les deux instituts devraient devenir des partenaires de référence.

<sup>38</sup> CNA. "Avis sur la traçabilité des denrées alimentaires". Avis n°28 adopté à l'unanimité le 28 juin 2001.

<sup>39</sup> Diamond J. "Effondrement : comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie". Paris : Gallimard, 2006.

## IV ■ RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF COMMUN D'ÉTHIQUE POUR LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Les recommandations formulées par le comité, dans le cadre du préambule à cet avis, invitent la communauté des chercheurs à placer les questions de sécurité alimentaire et de modèles de consommation aux différentes échelles, notamment nationales et internationales, dans leurs contextes sociaux, institutionnels et environnementaux.

### En matière de fonctionnement "interne"

#### 1 • FORMER LES CHERCHEURS DU CIRAD ET DE L'INRA

##### À LA RÉFLEXION ÉTHIQUE COLLECTIVE ET AU TRAVAIL INTERDISCIPLINAIRE

Les bénéfices attendus d'une approche éthique et d'un travail interdisciplinaire sont de trois ordres : réfléchir sur ce que l'on croit savoir, acquérir et développer une attitude ouverte par une mise en perspective des situations et une prise de hauteur du chercheur sur son objet d'étude et finalement, augmenter les chances de succès opérationnel des projets de recherche.

Le comité recommande :

- qu'une étude soit menée auprès des chercheurs sur leur approche de l'éthique et leur conception des finalités de la recherche dans le but de définir avec eux un ensemble de valeurs partagées qui pourront constituer les bases de règles éthiques ;
- que soit constitué un groupe de chercheurs, déjà familiers des questions éthiques, dont la mission sera d'organiser une veille sur les démarches éthiques développées dans d'autres domaines de recherche (bioéthique, nanotechnologies, technologies de l'information, etc.) ;
- que soit créée une formation de sensibilisation à la réflexion éthique ;
- que soient développés les échanges entre les chercheurs de l'Inra et du Cirad, ainsi que d'autres institutions du Nord et du Sud, sur leurs approches de la sécurité alimentaire et des modèles de consommation alimentaire ;
- que les apports des sciences humaines - économie, sociologie, anthropologie, histoire, géographie, etc. - soient intégrés dans les réflexions des chercheurs afin de limiter la parcellisation des savoirs. Il y a, en effet, nécessité à développer des approches systémiques et interdisciplinaires pour identifier le jeu des acteurs et ses effets sur les équilibres sociaux et environnementaux ;
- que soient développés les liens avec des institutions internationales et universitaires <sup>40</sup>.

#### 2 • RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX PARTENARIATS

Le Comepra <sup>41</sup> a émis, en 2001, un avis sur le partenariat. Il a conclu que "c'est une variété de partenariats qu'il appartient à l'institut de mettre en place : partenariats industriels et agricoles, répondant à des logiques économiques et marchandes, mais aussi territoriales et environnementales ; partenariats avec des organisations non gouvernementales, prenant en compte des éléments non relayés par le secteur marchand. Il y a lieu d'éviter toute pratique partenariale qui, du fait de son caractère discrétionnaire ou par effet juridique indésirable, ferait obstacle ou nuirait à la diversité recherchée, en particulier en excluant de fait certains partenariats avec des entités (organismes professionnels, associations de consommateurs, organisations non gouvernementales de protection de l'environnement), dont le rôle est cependant utile pour la réalisation d'un développement plus durable".

<sup>40</sup> Par exemple, le groupe d'experts éminents en matière d'éthique alimentaire et agricole de la FAO, la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) de l'UNESCO et les commissions nationales, EURSAFE (European Society for Agricultural and Food Ethics), Michigan State University Center for Ethics and Humanities in the Life Science, le Conseil scientifique du Groupe consultatif de la recherche agronomique internationale (GCRAI), les comités d'éthiques de la recherche de pays en développement, etc.

<sup>41</sup> Comité d'éthique et de précaution pour les applications de la recherche agronomique, commun à l'Inra et à l'Ifremer.

Étant donné la multiplicité des acteurs présents sur les questions relatives à la sécurité alimentaire et à la consommation alimentaire, il est important que l'Inra et le Cirad mènent en partenariat leurs travaux de recherche sur ces questions, avec des acteurs tant publics que privés. Dans un souci d'équilibre entre les partenaires, les deux organismes veilleront à :

- contribuer à renforcer les partenariats entre la recherche des pays développés et celle des pays en développement en mobilisant les capacités technologiques permettant de stimuler et d'amplifier le développement de la recherche scientifique dans les pays en développement (partage de bases de données de connaissances, travail en réseau, plates-formes technologiques...);
- rédiger une charte de bonnes pratiques et instituer un collectif de référence pour la résolution de conflits d'intérêts et de dilemmes éthiques ou de situations pouvant porter atteinte à l'indépendance de la recherche.

Le comité recommande qu'avant d'engager le Cirad ou l'Inra dans un projet de partenariat, les bénéfices et effets collatéraux en matière de sécurité alimentaire et de pratiques de consommation soient pesés sur le court et le long terme.

### En matière de conduite des travaux de recherche

#### 3• RENFORCER ET PROMOUVOIR L'IMPLICATION DES ACTEURS DES SOCIÉTÉS RURALES ET URBAINES DANS LES DIFFÉRENTS STADES DE DÉROULEMENT DES PROCESSUS DE RECHERCHE RELATIFS À L'ALIMENTATION

Le comité d'éthique du Cirad a émis, le 8 mars 2004, un avis sur les conditions d'intervention auprès des sociétés rurales des pays du Sud. Il a en particulier encouragé le Cirad à :

- renforcer et promouvoir l'implication des acteurs des sociétés rurales dans les différents stades de déroulement des processus de recherche, la construction des questions et la définition des objets de recherche, la conduite des opérations, la valorisation et la diffusion des résultats, l'évaluation des impacts ;
- mettre explicitement l'accent sur la valorisation des savoirs locaux dans la conception, la conduite et l'évaluation de ses programmes de recherche ;
- prendre en compte de façon plus explicite, dans la programmation, la conduite et l'évaluation de ses interventions, les besoins prioritaires et l'intérêt des populations les plus pauvres, dans un souci d'équité et de justice sociale, et les implications à moyen et long terme des actions menées.

Le comité fait siennes ces recommandations pour les deux institutions et considère que leur application nécessite la mise en place de modalités de suivi.

#### 4• MAINTENIR UNE VIGILANCE SUR LA DIVERSITÉ DES MODÈLES ALIMENTAIRES, SUR LES BESOINS DES GROUPES LES PLUS DÉFAVORISÉS ET PROMOUVOIR DES MODÈLES DE CONSOMMATION PLUS SOUTENABLES

Les enjeux principaux résident dans :

- le défi quantitatif : la production globale devant suivre la dynamique démographique ;
- le défi qualitatif : il s'agit de favoriser la production de produits nutritifs et sains à un prix accessible au plus grand nombre ;
- la nécessité de produire autrement, mais aussi de consommer autrement <sup>42</sup> et de contribuer ainsi à "construire une société de la modération" <sup>43</sup> ;
- la nécessité d'éviter le gaspillage à toutes les étapes de la chaîne alimentaire <sup>44</sup>.

<sup>42</sup> Par exemple, avec des modèles de consommation limitant l'apport protéique carné.

<sup>43</sup> Barnier M. "Qui va nourrir le monde ? Pour une nouvelle révolution agricole". Paris : éd. Acropole Belfond, 2008.

<sup>44</sup> Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche. "La lutte contre le gaspillage, une solution d'avenir". Analyse, Prospective et Évaluation, n°5, mars 2009.

Afin de maintenir une attention forte sur les questions de sécurité alimentaire et de modèles de consommation alimentaire et de fournir aux pouvoirs publics des bases pour la construction de politiques alimentaires adaptées, le comité recommande que l'Inra et le Cirad :

- développent des projets de recherche sur les comportements alimentaires et les besoins nutritionnels de populations défavorisées (enfants de foyers démunis, travailleurs pauvres, personnes isolées ou âgées à faibles revenus, etc.) ;
- renforcent et utilisent leurs expertises sur la dynamique des marchés agricoles et alimentaires (par exemple, l'opération Agrimonde) et sur les déterminants des prix au consommateur dans leurs conclusions de recherche ou leurs recommandations aux pouvoirs publics ;
- portent une attention particulière à la protection et à la promotion de modèles et pratiques alimentaires diversifiés, adaptés aux ressources disponibles et économiquement responsables.

## 5 • RECOMMANDATIONS RELATIVES À L'ÉLABORATION ET À L'EXÉCUTION DES QUESTIONS DE RECHERCHE LIÉES AU DÉVELOPPEMENT

Le comité recommande que les nouveaux projets de recherche liés au développement présentés dans les deux établissements soient systématiquement accompagnés d'une réflexion sur :

- les aspects humains : moyens humains en place, compétences à développer et à quel horizon, résistances ou freins prévisibles, contexte sociopolitique, etc. Cette première évaluation permettrait de mettre en évidence les atouts ou les difficultés de mise en œuvre d'un projet ;
- les incidences économiques et, le cas échéant, les incidences sur - ou la compatibilité avec - le pouvoir d'achat des consommateurs bénéficiaires de ces projets ;
- les conséquences du projet sur les écosystèmes : il s'agirait de déceler *a priori* les effets collatéraux, positifs ou négatifs, sur les gaz à effet de serre et sur le milieu concerné par le projet ou le programme d'étude ;
- les moyens de réduire des gaspillages de tous ordres (travail humain, intrants, semences, sol, eau, matières végétales ou animales, etc.)

Le comité recommande qu'une réflexion sur les politiques publiques en matière alimentaire et de santé soit inscrite dans les programmes de recherche : dynamisme de ces politiques, mode d'élaboration, efficacité dans la réduction des inégalités alimentaires, part des opérateurs de la chaîne alimentaire dans l'orientation des politiques, etc.

## 6 • DÉVELOPPER DES MÉTHODOLOGIES D'ÉVALUATION DE L'IMPACT DES RECHERCHES PROPRES AUX QUESTIONS DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'évaluation est indispensable pendant (évaluation du processus / *"monitoring"*), très vite après la fin du projet (*"mid-term evaluation"*), et entre quatre et huit ans après la fin du projet de recherche (analyse de l'impact et *"continued responsibility"*). L'analyse de l'impact des effets opérationnels des projets se prépare dès la conception des projets de recherche, afin de bien décrire le contexte dans lequel le projet est lancé. Ceci permet de mieux :

- isoler les facteurs de succès (y compris ceux relevant du contexte),
- mettre en évidence les difficultés rencontrées et les mesures prises, ou l'absence de solution, et identifier les raisons des échecs, s'il y a lieu.

Ces informations pourront être réinjectées dans la construction de projets nouveaux, ou pour infléchir d'autres projets en cours. Il faut que cette évaluation s'inscrive dans une dynamique d'amélioration continue, et surtout d'apprentissage collectif, car le manque d'évaluation conduit soit au pessimisme, soit au cynisme.



Elle nécessite du courage de la part des décideurs des programmes de recherches et des chercheurs qui doivent être prêts à prendre en compte des constats inattendus. L'évaluation est trop souvent considérée comme un jugement. Il faut l'imaginer comme un outil prospectif. Le contrat d'objectifs du Cirad prévoit d'ailleurs une réflexion méthodologique sur l'impact de ses activités, en liaison notamment avec les partenaires du programme "Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources (objectif 4)".

Le comité recommande que le Cirad et l'Inra développent des méthodologies d'évaluation d'impact propres aux questions de sécurité alimentaire et aux modèles de consommation, en y intégrant les dimensions de formation des prix.

Ils pourraient s'associer à des entités ayant développé ce type de méthodologie, tel le Poverty Action Lab (J-PAL) du Massachusetts Institute of Technology (MIT) qui a développé une méthode d'évaluation aléatoire pour les programmes sociaux dans les pays en développement, l'Agence suédoise pour les systèmes d'innovation (VINNOVA), ou le Manchester Institute of Innovation Research.

Pour que les résultats de l'évaluation ne soient pas contestables, les méthodologies doivent être rigoureuses, les évaluateurs légitimes dans leur mission, la maîtrise de la communication garantie et l'appropriation des résultats par les acteurs et les bénéficiaires organisée.

## 7 • PARTAGER ÉQUITABLEMENT LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DANS LA COOPÉRATION NORD-SUD

La nécessité d'aborder globalement les problèmes de l'alimentation de l'ensemble des pays de la planète est acquise. De nouveaux modèles de développement doivent être conçus, au Nord comme au Sud, en combinant les ressources de l'ensemble des opérateurs concernés.

Le comité recommande que les deux organismes :

- interagissent fortement avec les établissements d'enseignement supérieur, en agronomie, notamment avec ceux du Sud, afin que les étudiants puissent être mieux formés aux questions de sécurité alimentaire ;
- coopèrent plus activement et de façon plus structurée avec les établissements du Nord et du Sud sur les autres disciplines-clés pour la sécurité alimentaire : sciences des aliments, génie des procédés, sciences économiques, sociales, et santé publique ;
- portent une attention particulière aux questions de propriété intellectuelle afin d'assurer le plus possible l'accès aux nouvelles technologies par les pays en développement, d'éviter la concentration des droits de propriété intellectuelle et leur étendue excessive et de veiller à sauvegarder les droits des agriculteurs.

### En matière d'intervention dans la cité

## 8 • INFORMER ET ALERTER LES DÉCIDEURS PUBLICS À LA FOIS SUR LES FAITS ET TENDANCES OBSERVÉS ET LES INCERTITUDES

Le comité invite qu'une fois par an, les deux établissements rédigent en commun un état des lieux, distinct de leurs rapports annuels, à communiquer à leurs Ministres de tutelle et faisant le point sur :

- les grandes évolutions constatées au niveau mondial et intéressant les domaines de la sécurité alimentaire (ressources, besoins, orientations de la recherche agro-alimentaire et nutritionnelle) ;
- les "signaux faibles" éclairant l'avenir et qu'il importerait de ne pas négliger ;

- une ébauche de prospective à court et moyen terme ;
- un bref rappel des horizons à long terme (2020-2050), notamment en matière de démographie, de santé, d'environnement, de pauvreté, etc., aux trois niveaux français, européen et mondial.

#### 9• PARTICIPER AUX DÉBATS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, À L'ÉDUCATION ET À L'INFORMATION DES CONSOMMATEURS

Lorsque la problématique l'exige, les deux établissements pourront préparer une information plurielle, critique et de haute qualité, afin d'aider les pouvoirs publics à susciter et éclairer le débat avec la société civile sur des choix majeurs en matière de productions agricoles et alimentaires. Cela constituera aussi des occasions pour contribuer à l'éducation alimentaire et à la vulgarisation des savoirs scientifiques.

Une expression des chercheurs dans l'espace public est de nature à mieux faire connaître les valeurs de la recherche agronomique et à démontrer le sens de la responsabilité individuelle et sociale des chercheurs.

L'avis a été adopté par le comité,  
le 20 novembre 2009.